

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 1^{er} août 2011, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, et Jacques Drolet, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2011;
3. Correspondance;
4. Adoption des dépenses et autorisation des paiements de comptes;
5. Avis de motion - Règlement n° 011-096 modifiant le règlement de zonage # 03-41 pour incorporer les normes encadrant l'installation de roulottes comme habitation pour travailleurs agricoles;
6. Résolution – Appui dossier CPTAQ - Monsieur Bernard Hamel;
7. Résolution – Autorisation à PLUMobile Organisateur de déplacements - Utilisation stationnement municipal - Église Saint-François;
8. Résolution – Achat du logiciel d'élection et liste électorale - CIB;
9. Résolution – Entente sports de glace – Ville de Québec;
10. Résolution – Politique relative à la gestion des cours d'eau – MRC de l'Île d'Orléans;
11. Résolution – Aménagement paysager – Parc de la tour;
12. Adoption du règlement n° 011-095 modifiant le règlement # 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du Fonds;
13. Varia
 - a. M.R.C.;
 - b. Rapports des comités externes;
 - c. Communication aux citoyens;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

011-095

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-096

Item 2 Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2011

L'adoption du procès-verbal du 4 juillet 2011 est proposée par, Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 Correspondance

011-097

Item 4 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indiquant la somme de : 56 260,28 \$ en comptes payés et la somme de : 1 179 929,46 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 1 236 189,74 \$.

Il est proposé par, Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 5 Avis de motion - Règlement n° 011-096 modifiant le règlement de zonage # 03-41 pour incorporer les normes encadrant l'installation de roulottes comme habitation pour travailleurs agricoles

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement n° 011-096 modifiant le règlement de zonage # 03-41 pour incorporer les normes encadrant l'installation de roulottes comme habitation pour travailleurs agricoles.

011-098

Item 6 Résolution – Appui dossier CPTAQ - Monsieur Bernard Hamel

Attendu le dépôt à la Municipalité par Monsieur Bernard Hamel d'une demande d'autorisation à la Commission afin que soit autorisée l'utilisation à une fin autre que l'agriculture le lot 4-4;

Attendu les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.R.Q., chapitre P-41.1);

Attendu que la demande vise la création d'un atelier de sculpture avec comptoir d'exposition et de vente dans un atelier existant, contigu à la maison;

Attendu que le lot visé se situe dans un milieu agricole de terres en location et que les bâtiments de ferme avoisinants sont utilisés à des fins autres que l'agriculture;

Attendu que le lot visé par la demande est inclus dans les zones 60-RA et 32-A selon la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire;

En conséquence

Il est proposé par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que le Conseil informe la Commission :

- **Qu'**il appuie la demande d'autorisation à la Commission de Monsieur Bernard Hamel afin que soit autorisée l'utilisation à une fin autre que l'agriculture le lot 4-4 soit la création d'un atelier de sculpture à même un atelier existant;
- **Que** les opérations projetées seront conformes à la réglementation en vigueur;
- **Qu'**il y a sur le territoire des espaces appropriés disponibles.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-099

Item 7 Résolution – Autorisation à PLUMobile Organisateur de déplacements - Utilisation stationnement municipal - Église Saint-François

Attendu le nouveau service de transport en commun offert par PLUMobile organisateur de déplacements aux citoyens de Saint-François;

Attendu que ce service exige que des places de stationnement soient disponibles dans le centre du village de Saint-François;

En conséquence,

Il est proposé par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet

Et

Il est résolu,

Que le Conseil municipal autorise les usagers des services de PLUMobile Organisateur de déplacements à utiliser le stationnement municipal situé devant l'église de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-100

Item 8 **Résolution – Achat du logiciel d'élection et liste électorale - CIB**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans devra tenir une élection partielle pour combler le poste de conseiller au siège n° 5;

Attendu que l'achat du logiciel d'élection et liste électorale du fournisseur de la Municipalité, Corporation Informatique Bellechasse était prévue pour le prochain scrutin général de 2013;

Attendu le caractère inattendu de cette élection partielle;

Attendu que même dans l'éventualité d'une élection par acclamation les étapes de confection de la liste électorale et des avis postaux aux propriétaires devront être réalisées;

En conséquence,

Il est proposé par, Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu,

Que le Conseil municipal autorise l'achat du logiciel d'élection et liste électorale du fournisseur de la Municipalité, Corporation Informatique Bellechasse pour la somme de 1 600 \$ plus taxes, incluant la formation et sans frais supplémentaires d'entretien annuel;

Que le paiement soit réparti sur deux années soit la moitié en 2011 à partir du fonds général de la Municipalité et l'autre en 2012 par le budget annuel;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-101

Item 9 **Résolution – Entente sports de glace – Ville de Québec**

Attendu que la Ville de Québec refuse désormais toutes inscriptions des utilisateurs des municipalités environnantes dans les programmes de sport de glace si la municipalité d'origine ne s'engage pas envers elle;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ne désire en aucun temps se porter garante du non-paiement d'un usager, mais que par ailleurs elle est prête à servir d'intermédiaire entre ses citoyens et la Ville de Québec;

Attendu que le délai de 60 jours, prévu dans l'entente pour le paiement des factures, est suffisant pour que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans puisse informer les autorités de la Ville de Québec de tout problème avec un usager;

En conséquence,

Il est proposé par, Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu,

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le protocole d'entente avec la Ville de Québec pour que les citoyens de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans puissent s'inscrire aux différents programmes de sport de glace offert par le service des loisirs de la Ville de Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-102

Item 10 **Résolution – Politique relative à la gestion des cours d'eau – MRC de l'Île d'Orléans**

Attendu que le projet de Politique relative à la gestion des cours d'eau sur laquelle le service d'urbanisme de la MRC de l'Île d'Orléans travaille présentement;

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est en accord avec les principes énoncés dans ce projet de politique ainsi que sur le système de partage des responsabilités et des tâches qu'elle contient;

En conséquence,

Il est proposé par, Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est en accord avec la Politique relative à la gestion des cours d'eau, telle que présentée;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite que ce projet de Politique soit adopté par le Conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-103

Item 11 Résolution – Aménagement paysager – Parc de la tour

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire compléter l'aménagement des accès au Parc de la tour par la construction de monticule gazonné;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté, conformément à la Loi, une Politique de gestion contractuelle en vigueur depuis le 1er janvier 2011;

Attendu que le chapitre 8 de cette Politique définit des règles pour les contrats de gré à gré;

Attendu que pour respecter ces règles des fournisseurs ont été contactés;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu les offres suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Fertilisation Orléans inc. | 8 994 \$ |
| - Entreprises Martin Labrecque inc. | 8 600 \$ |

En conséquence, il est proposé par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet

Et

Il est résolu,

Que le contrat soit octroyé à Entreprise Martin Labrecque inc. pour la somme de 8 600 \$ plus taxes;

Que cette somme soit financée à partir de l'enveloppe prévue pour le réaménagement du parc dans le Pacte rural en vigueur.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Adoption du règlement n° 011-095 modifiant le règlement # 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du Fonds**

Attendu que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite augmenter le fonds de roulement de la Municipalité;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2011;

En conséquence, il est proposé par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet;

Et

Il est résolu

Que le présent Règlement n° 011-095, intitulé « **Règlement modifiant le règlement # 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du fonds.**», soit, et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Article 2

L'article 3 est modifié par l'ajout de l'article suivant;

« 3.3 Un montant additionnel de 30 000 \$ est ajouté au fonds pour établir le total de ce fonds à 130 000 \$. »

Article 3

L'article 4 est modifié par l'ajout de l'article suivant;

« 4.3 Le montant additionnel du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 30 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général. »

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des comités externes;

c) Communication aux citoyens;

Item 14 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 15 et se termine à 21 h 30 pour un total de 15 minutes.

011-105

Item 15 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet, il est 21 h 30.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes, et chacune des résolutions y figurant.

Lina Labbé
Mairesse

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier